

Le résumé qui suit dans la présente section 1. du Prospectus de Base contient des options et des espaces à compléter entre crochets ou en italique s'agissant des Instruments Financiers qui pourraient être émis conformément au Prospectus de Base. Pour chaque émission spécifique un résumé spécifique de cette nouvelle émission sera préparé (le „**Résumé Spécifique à l'Emission**“) en sélectionnant et/ou complétant les options concernées et les espaces blancs applicables et en supprimant options et espaces blancs relevant qui ne s'appliquent pas. Le Résumé Spécifique à l'Emission figurera en annexe des termes finaux et conditions de l'offre spécifiques (les „**Termes Finaux**“).

1. RESUME

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, ci-après les „Eléments“. Ces Eléments sont énumérés dans les Sections A à E (A.1 – E.7).

Ce résumé contient tous les Eléments devant figurer dans un résumé pour ce type d'Instruments Financiers et d'Emetteur. Dans la mesure où la communication de certains Eléments n'est pas obligatoire, des écarts dans la numérotation des éléments peuvent être constatés.

Il est possible, pour un Elément requis pour un certain type d'Instruments Financiers et d'Emetteur, qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée, alors même que cet Elément doit figurer dans le résumé. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est présentée dans le résumé, suivi de la mention „sans objet“.

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du mardi 10 juillet 2019, tel que modifié de temps en temps, à un coût d'un supplément (le „Prospectus de Base“ ou le „Prospectus“).</p> <p>Toute décision d'investir dans les Instruments Financiers (les „Instruments Financiers“) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, en ce compris toute information contenue dans les suppléments et les Conditions Définitives publiées dans le cadre de l'émission des Instruments Financiers.</p> <p>Dans l'hypothèse où les informations contenues dans le Prospectus de Base feraient l'objet d'une action en justice, l'investisseur plaignant peut, conformément à la législation nationale des Etats de l'Espace Economique Européen, être amené à supporter les coûts de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Vontobel Financial Products GmbH (l'„Emetteur“) et Bank Vontobel Europe AG ([en sa qualité d'offrant,] l'„Offrant“ [et en sa qualité de garant, le „[Garant] Allemand“]) [et Vontobel Holding AG (le „[Garant] Suisse“)] sont responsables du résumé, en ce compris toutes ses traductions.</p> <p>[Toutefois, Bank Vontobel Europe AG n'est responsable que de l'information la concernant et concernant la garantie de droit allemand.] [Toutefois, Vontobel Holding AG n'est responsable que de l'information la concernant et concernant la garantie de droit suisse.]</p> <p>Les personnes responsables du présent résumé, en ce compris ses traductions, ou les personnes responsables de l'émission ne pourront voir leur responsabilité engagée que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec d'autres rubriques du Prospectus de Base, ou si, après lecture des autres rubriques du Prospectus de Base, celui-ci ne contient pas toutes les informations essentielles nécessaires.</p>
A.2	Consentement	<p>à L'Emetteur et l'Offrant donnent leur consentement à l'utilisation du Prospectus de l'utilisation du Prospectus Base dans le cadre d'une offre au public des Instruments Financiers en [République Tchèque][,][au] [Danemark][,] [en] [Finlande][,] [en] [France][,] [en] [Hongrie][,] [en] [Italie][,] [aux] [Pays Bas][,] [en] [Norvège][et] [en] [Suède] („Offre au Public“) (consentement général). L'Emetteur se réserve le droit de retirer son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base s'agissant de certains distributeurs et/ou de tous intermédiaires financiers.</p>
	Période d'offre de revente par des intermédiaires financiers	<p>La revente ultérieure et le placement final des Instruments Financiers par des intermédiaires financiers peuvent se faire pendant la Période d'Offre. „Période d'Offre“ signifie [la période commençant le [insérer la date de commencement de l'offre: •] et se terminant à l'échéance des Instruments Financiers (voir C.15) (vraisemblablement le [insérer la date d'évaluation des Instruments Financiers: •]) [si le terme des Instruments Financiers excède le dernier jour de validité du Prospectus</p>

de Base, ajouter:: ou – lorsqu'un prospectus de base dans le prolongement du Prospectus de Base ultérieur n'a pas été publié sur le site Internet prospectus.vontobel.com sous la section „Prospectus de Base“ jusqu'à la fin de la durée de validité du Prospectus de Base - avec l'expiration de la validité du Prospectus de Base conformément au § 9 de la réglementation sur les Instruments Financiers de droit allemand (*Wertpapierprospektgesetz*, „WpPG“).

Conditions liées au consentement	Le consentement de l'Emetteur et de l'Offrant est donné sous réserve (i) que le Prospectus de Base et les Conditions Définitives soient fournis aux potentiels investisseurs avec tout supplément publié au moment où ces documents sont transmis et (ii) que, lors de l'utilisation du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, l'intermédiaire financier assure le respect des restrictions de vente applicables et de toutes les lois et réglementations en vigueur dans la juridiction respective.
----------------------------------	---

Déclaration de mise à disposition par un intermédiaire financier des Termes et Conditions de l'offre faite par ce dernier	Si l'offre d'achat des Instruments Financiers est faite par un intermédiaire financier, l'information sur les Termes et Conditions de l'offre doit être mise à disposition par l'intermédiaire financier concerné, au moment où l'offre est faite.
---	---

SECTION B – EMETTEUR ET OFFRANT

B.1	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur sont Vontobel Financial Products GmbH.
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation	Le siège social de l'Emetteur est à Francfort-sur-le-Main, Allemagne. Son adresse commerciale est: Bockenheimer Landstraße, 24, 60323, Francfort-sur-le-Main, Allemagne. L'Emetteur est une société à responsabilité limitée (<i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung</i>) de droit allemand, immatriculée en Allemagne et enregistrée au registre des sociétés (<i>Amtsgericht</i>) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro d'immatriculation HRB 58515.
B.4 b	Evolutions actuelles	L'activité de l'Emetteur est principalement marquée par le développement économique, tout particulièrement en Allemagne et en Europe, ainsi que par la situation actuelle des marchés financiers. De plus, le contexte politique affecte l'activité de l'Emetteur. En outre, de possibles changements réglementaires pourraient avoir un impact négatif sur la demande ou sur les coûts supportés par l'Emetteur.
B.5	Structure du groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe	L'Emetteur ne détient aucune filiale. Toutes les actions de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du groupe Vontobel (le „ Groupe Vontobel “). Créé en 1924 et basé à Zurich, le Groupe Vontobel est un group bancaire privé suisse avec une activité internationale. Le Groupe Vontobel fournit des services financiers à l'échelle mondiale, en respectant les pratiques bancaires suisses. Les principales unités opérationnelles du Groupe Vontobel sont (i) la banque privée, (ii) la gestion d'actif et (iii) la banque d'investissement.
B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.10	Mention dans le rapport d'audit sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.12	Informations financières historiques clés	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des exercices 2017 et 2018 de l'Emetteur, qui ont été préparés conformément aux dispositions du code de commerce allemand (<i>Handelsgesetzbuch</i>) et de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (<i>Gesetz betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung</i>).

Bilan

**DIMANCHE 31 DECEMBRE
2017**

**LUNDI 31 DECEMBRE
2018**

	(EUR)	(EUR)
Capital Souscrit	50 000	50 000
Réserves	2 000 000	2 000 000
Émission de passifs	1 775 673 062	1 726 522 817
Créances en provenance de sociétés affiliées	1 775 739 225	1 727 182 617
Soldes bancaires	2 794 745	2 398 423
Total des actifs	1 792 365 993	1 741 190 981

Compte de résultat

DU 1^{ER} JANVIER AU DU 1^{ER} JANVIER AU LUNDI
DIMANCHE 31 31 DECEMBRE 2018
DECEMBRE 2017
(EUR)

	(EUR)	(EUR)
Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'émissions financières	-169 920 453	433 490 484
Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'opérations de couverture	175 348 590	-426 575 368
Autres dépenses d'exploitation	4 412 343	5 811 408
Résultat des activités ordinaires	516 203	639 621
Revenu net annuel	347 332	439 374

Déclaration sur les perspectives de l'Emetteur L'Emetteur n'a constaté aucun changement défavorable significatif concernant les perspectives de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclaration sur la situation de l'Emetteur – Sans Objet –
Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

B.13 Evénements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité – Sans Objet –
Il n'y a pas eu d'évènement récent propre à l'Emetteur qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur.

B.14 Structure du Groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe /
Dépendance de l'Emetteur à l'égard des autres entités du groupe
Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.5 ci-dessus. – Sans Objet –
L'Emetteur ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions composant le capital de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel, l'Emetteur est dépendant de Vontobel Holding AG.

B.15 Description des principales activités de l'Emetteur L'activité principale de l'Emetteur est d'émettre des Instruments Financiers et des produits dérivés ainsi que de mener des opérations financières et des opérations accessoires aux opérations financières. Cela n'inclut pas les activités qui nécessitent une autorisation, conformément à la réglementation bancaire allemande (Gesetz über das Kreditwesen).

L'Emetteur peut par ailleurs conduire toutes les activités commerciales directement ou indirectement liées à son objet social et qui pourraient directement ou indirectement promouvoir l'objet social de l'Emetteur. L'Emetteur peut également mettre en place, acquérir ou céder des filiales ou des succursales en Allemagne et dans d'autres pays, ou prendre des participations dans d'autres sociétés.

B.16	Intérêts et contrôle de l'Emetteur	<p>Toutes les actions composant le capital social de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel. Il n'existe aucun accord entre l'Emetteur et Vontobel Holding AG portant sur le contrôle, ou la reprise des résultats („profit and loss transfer agreement“).</p> <p>Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).</p>
B.18	Description de la nature et de l'étendue de la garantie	<p>Le paiement par l'Emetteur, de toute somme due conformément aux termes et conditions (les „Termes et Conditions“), au titre des Instruments Financiers publiés dans le Prospectus de Base est garanti par le Garant (la „Garantie“)</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Bank Vontobel Europe AG:</i></p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „Porteur“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme qui lui est due au titre des Instruments Financiers n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Bank Vontobel Europe AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs d'Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due aux termes des Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue un contrat au profit des Porteurs d'Instruments Financiers en tant que tiers bénéficiaires, aux termes de la section 328, paragraphe (1) du Code Civil Allemand (Bürgerliches Gesetzbuch). La forme et le contenu de la Garantie, ainsi que les droits et obligations qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit allemand. Tout litige avec le Garant et né de l'exécution de la Garantie sera soumis à la compétence non-exclusive du tribunal de Munich.</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Vontobel Holding AG:]</i></p> <p>La Garantie constitue une obligation indépendante, non-garantie et non subordonnée du Garant.</p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „Porteur“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme, qui lui est due au titre des Instruments Financiers, n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Vontobel Holding AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs des Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due conformément aux Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue une garantie indépendante régie par le droit suisse. Tous les droits et obligations découlant de la Garantie sont soumis au droit suisse. Les cours du Canton de Zurich ont compétence exclusive pour toute action légale et tout contentieux relatif à la Garantie. Le lieu de juridiction est Zurich.]</p>

[Si Bank Vontobel Europe AG est garant (allemand) insérer:

B.19 avec B.1	Raison sociale et nom commercial du AG. Garant	La raison sociale et le nom commercial du Garant Allemand sont Bank Vontobel Europe.
B.19 avec B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation du Garant	Le siège social du Garant Allemand est à Munich, Allemagne. Son adresse commerciale est: Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne. Le Garant Allemand est une société par action (<i>Aktiengesellschaft</i>) de droit allemand. Le Garant Allemand est immatriculé au registre des sociétés (<i>Amtsgericht</i>) à Munich sous le numéro d'enregistrement HRB 133419.
B.19 avec B.4b	Evolutions actuelles concernant le Garant	Dans le cadre de la poursuite des activités commerciales des sociétés du Groupe Vontobel, l'activité du Garant Allemand est influencée par les changements dans l'environnement (marchés, réglementation), ainsi que par les risques de marché, de liquidité, de crédit et les risques opérationnels inhérents à tout lancement de nouvelles activités (nouveaux produits et services, nouveaux marchés) ou par les risques d'atteinte à sa réputation. En outre, d'autres conditions de marchés telles que les taux d'intérêts, les différentiels de taux („credit spread“), les taux de change, les prix des actions, les prix des produits de commodité et la fluctuation de ces prix, les taux monétaires et les taux d'intérêts des banques centrales, sont également des facteurs d'influence particulièrement importants.
B.19 avec B.5	Structure du groupe et position du Garant dans le groupe	Toutes les actions composant le capital social du Garant Allemand sont détenues par la société-mère, Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse. Le Garant Allemand ne détient aucune filiale.
B.19 avec B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices du Garant	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.19 avec B.10	Mentions dans le rapport d'audit du Garant sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.19 et B.12	Informations financières historiques clés sur le Garant	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des années 2017 et 2018 du Garant, qui ont été préparés conformément aux dispositions applicables (loi sur les sociétés par actions allemandes (<i>Aktiengesetz</i>), au code de commerce allemand (<i>Handelsgesetzbuch</i>), et à la directive allemande sur la comptabilité des banques et des prestataires de services financiers (<i>Verordnung über die Rechnungslegung der Kreditinstitute und Finanzdienstleistungsinstitute</i> , „ RechKredV “) dans les conditions prévues par la loi portant réforme du droit comptable allemand (<i>Bilanzrechtsmodernisierungsgesetz</i>). La banque a préparé son bilan comptable et son compte de résultat conformément à la section 1 du RechKredV, en lien avec la section 2 du RechKredV. Le bilan comptable a été préparé selon le formulaire 1 et le compte de résultat a été préparé selon le formulaire 3 (présentation verticale) comprenant des éléments complémentaires.

Bilan

	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
	EN MILLIERS D'EUR	EN MILLIERS D'EUR
Total des actifs	244 506	283 671
Dettes bancaires	344	447
Engagements envers la clientèle	156 312	191 915
Réserves de trésorerie	105 994	120 245

Prêts et créances sur établissements de crédit	31 408	39 822
Prêts et créances à la clientèle	44 758	58 057
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	53 846	53 470
Total des Fonds Propres	78 028	79 317

Compte de résultat

	DU 1 ^{ER} JANVIER AU DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017 EN MILLIERS D'EUR	DU 1 ^{ER} JANVIER AU LUNDI 31 DECEMBRE 2018 EN MILLIERS D'EUR
Revenus d'intérêts	1 583	1 158
Charges d'intérêt	1,424	1 150
Revenus de commission	35 292	49 587
Autre résultat d'exploitation	1 428	1 973
Dépenses générales et administratives	-30 505	-32 064

Déclarations sur le Garant Les perspectives du Garant allemand n'ont subi aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclarations sur les changements de la situation du Garant Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Garant Allemand depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

B.19 avec B.13	Evènement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	– Sans Objet – Il n'y a pas d'évènement récent propre au Garant Allemand qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité du Garant Allemand.
B.19 avec B.14	Structure du Groupe et position du Garant au sein du groupe/	Pour des informations quant à la structure organisationnelle, voir B.19 en conjonction avec B.5 ci-dessus.
	Dépendance du Garant aux autres entités du groupe	Le Garant Allemand ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions constituant le capital social du Garant Allemand sont détenues par Vontobel Holding AG, la société mère du Groupe Vontobel, le Garant allemand est dépendant de Vontobel Holding AG.
B.19 avec B.15	Description des principales activités du Garant	Aux termes de l'article 2 des statuts en date du 10 mai 2010, l'objet social du Garant comprend la réalisation d'activités bancaires de dépôt, de crédit, de courtage, de dépôt de titres, de garantie bancaire, des comptes-courants et de souscriptions. De plus, l'objet social du Garant comprend la réalisation de services financiers, en ce compris le courtage d'investissement, le conseil en investissement, l'activité de placement, le courtage de contrat („contract broking“), la gestion de portefeuilles financiers, les opérations pour compte propre, le courtage pour dépôt hors de l'EEE (Espace Economique Européen), prestations de services bancaires et toute autre activité qui peut, directement ou indirectement, entrer dans l'objet social du Garant.
B.19 avec B.16	Intérêts et contrôle du Garant	Toutes les actions composant le capital social du Garant allemand sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel. Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un

accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).

[Si Vontobel Holding AG est le Garant (Suisse), insérer.

B.19 avec B.1	Raison sociale et nom commercial du Garant	La raison sociale et le nom commercial du Garant Suisse sont Vontobel Holding AG.
B.19 avec B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation du Garant	Le siège social du Garant Suisse est à Zurich. Son adresse commerciale est: Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse. Le Garant Suisse est une société par actions de droit suisse (<i>Aktiengesellschaft</i>), dont les titres sont admis à la négociation sur le marché SIX Swiss Exchange AG et immatriculée en Suisse. Le Garant Suisse est immatriculé au registre du commerce du Canton de Zurich sous le numéro d'enregistrement CH-020.3.928.014-4.
B.19 avec B.4b	Evolutions actuelles	Dans le cadre de la poursuite des activités commerciales des sociétés du Groupe Vontobel, l'activité de Vontobel Holding AG est influencée par des changements d'environnement (marchés, réglementation), ainsi que par les risques de marché, de liquidités, de crédit et les risques opérationnels inhérents à tout lancement de nouvelles activités (nouveaux produits et services, nouveaux marchés) et par les risques de réputation. En outre, d'autres conditions de marchés telles que les taux d'intérêts, les différentiels de taux („credit spread“), les taux de change, les prix des actions, les prix des produits de commodité et la fluctuation de ces prix, les taux monétaires et les taux d'intérêts des banques centrales, sont également des facteurs d'influence particulièrement importants.
B.19 avec B.5	Structure du groupe et position du Garant dans le groupe	Le Garant Suisse est la société-mère du Groupe Vontobel, constitué de banques, d'entreprises de marchés de capitaux et d'autres sociétés suisses et étrangères. Le Garant Suisse détient toutes les actions constituant le capital social de l'Emetteur.
B.19 avec B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices du Garant	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.19 avec B.10	Mentions dans le rapport d'audit sur les informations historiques financières du Garant	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.19 avec B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées du Groupe Vontobel	Les informations financières historiques sélectionnées suivantes sont extraites des états financiers annuels consolidés et audités des exercices fiscaux 2017 et 2018 du Groupe Vontobel, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

COMPTE DE RESULTAT	31 DÉCEMBRE 2017 EN MIO. CHF	31 DÉCEMBRE 2018 EN MIO. CHF
Total des résultats d'exploitation	1 060,1*	1 157,8
<i>en ce compris produits nets d'intérêt</i>	<i>68,5*</i>	<i>71,8</i>
<i>en ce compris produits des commissions et honoraires</i>	<i>692,9</i>	<i>785,7</i>
<i>en ce compris produits de négociation</i>	<i>288,8</i>	<i>295,1</i>
<i>en ce compris autres produits</i>	<i>9,9</i>	<i>5,1</i>
Frais d'exploitation	800,8*	881,6
<i>en ce compris charges de personnel</i>	<i>532,6</i>	<i>570,1</i>
<i>en ce compris charges générales</i>	<i>205,0</i>	<i>246,7</i>

en ce compris dépréciation, amortissement	61,0	68,8
en ce compris réévaluations, provisions et pertes	2,2*	-4,0
Bénéfices nets du Groupe	209,0	232,2

* Le chiffre concernant les produits d'intérêt nets a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent (Total des résultats opérationnels : 1 060,3 ; produits nets d'intérêt : 68,7 ; Total des charges opérationnelles : 801,0 ; réévaluations, provisions et pertes ; 2,4) ont été ajustés en conséquence.

BILAN	31 DÉCEMBRE 2017 EN MIO. CHF	31 DÉCEMBRE 2018 EN MIO. CHF
Total des actifs	22 903,7	26 037,3
Capitaux propres (à l'exclusion des intérêts minoritaires)	1 620,5	1 703,5
Engagements sur la clientèle	9 758,2	12 649,2

RATIO DE CAPITAL BRI ¹⁾	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
Ratio des capitaux propres de première catégorie (%) ²⁾	18,4	12,3
Ratio capital Tier 1 (%)	18,4	18,9
Ratio total (%)	18,4	18,9
Ratio risque⁴⁾		
Valeur moyenne à risque (risque de marché) (Average Value at Risk)	2,5	5,4

¹⁾ La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est la plus ancienne organisation financière internationale. Elle gère une partie des réserves internationales de change, et est de facto considérée comme la banque des banques centrales du monde. La BRI est établie à Bâle (en Suisse). Elle publie des critères en matière de structure de capital et des ratios prudentiels correspondant.

²⁾ Actuellement, les capitaux propres du Vontobel sont exclusivement composés de „Common Equity Tier 1 Capital“.

³⁾ Actuellement, le Tier 1, est également appelé capital de base („core capital“). Il constitue une partie du capital de la banque et est principalement composé de capitaux libérés (capital social) et de bénéfices non distribués (réserves sur bénéfices, provision pour passif, fonds pour risques bancaires généraux).

⁴⁾ Valeur à Risque Moyenne à 12 mois („Average Value At Risk 12 months“) pour positions dans les Produits Financiers du de la filiale banque d'investissement bancaire. La simulation historique de Valeur à Risque („Value At Risk“); niveau de confiance de 99%; 1 jour de détention; période d'observation historique de 4 ans.

Déclarations sur les perspectives du Groupe Vontobel Il n'y a eu aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités les plus récents (31 décembre 2018), concernant les perspectives du Groupe Vontobel.

Déclarations sur les changements de la situation du Groupe Vontobel – Sans Objet –
Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Groupe Vontobel depuis la date de publication des états financiers audités (31 décembre 2018).

B.19 Evènement récent propre au Garant et **B.13** présentant un intérêt significatif – Sans Objet –
Il n'y a pas d'évènement récent que le Garant Suisse considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.

		pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.19 avec B.14	Structure du Groupe et position du Garant au sein du groupe/	Le Garant Suisse est la société-mère du Groupe Vontobel. Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.19 et B.5 ci-dessus.
	Dépendance du Garant aux autres entités du groupe	L'activité commerciale du Garant Suisse est particulièrement influencée par la situation et l'activité des sociétés opérationnelles (consolidées) Vontobel.
B.19 avec B.15	Description des principales activités du Garant	Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vontobel Holding AG est l'investissement dans des sociétés de toute sorte en Suisse et à l'étranger. Le Garant Suisse peut acquérir, grever et vendre des biens en Suisse et à l'étranger. Elle peut également réaliser toute activité entrant dans le cadre de son objectif commercial. Le Groupe Vontobel est un groupe de banques privées suisses aux activités internationales, basé à Zurich. Il se spécialise dans la gestion d'actifs pour ses clients et partenaires privés ou institutionnels et exerce ses activités dans trois unités opérationnelles, la Banque Privée, la Banque d'Investissement et la Gestion d'Actifs.
B.19 avec B.16	Intérêts et contrôle du Garant	Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).

]

Section C – Instruments Financiers

C.1	Type et classe des Instruments Financiers, numéro d'identification des Instruments Financiers	Les Instruments Financiers sont négociables [<i>uniquement pour les Certificats italiens dématérialisés (« uncertificated certificates»</i>): et considérés comme des Instruments Financiers dérivés, répertoriés comme Class A] conformément aux règles et instructions en vigueur applicables à la Borsa Italiana S.p.A.][Instruments Financiers]. Le niveau du Montant Comptant (voir Elément C.15 ci-dessous) dépend du rendement des sous-jacents [correspondants] (voir Elément C.15 et C.20 ci-dessous).
------------	---	---

Le niveau du Montant Comptant (voir Elément C.15 ci-dessous) dépend du rendement des sous-jacents [correspondants] (voir Elément C.15 et C.20 ci-dessous).

Forme des Instruments Financiers les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des titres au porteur, conformément à la section 793 du code civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch*, „**BGB**“) et sont matérialisés par un certificat global (*Sammelurkunde*), conformément à la section 9 de la loi allemande de dépôt de titres (*Depotgesetz*) (le „**Certificat Global**“). Le Certificat Global est déposé auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-après). Aucun titre financier ne sera émis sous forme de certificat („no definitive securities“).]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat*: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des Instruments Financiers intermédiés (les „**Instruments Financiers Intermédiés**“), conformément au droit fédéral suisse relatif aux Instruments Financiers Intermédiés (*Bundesgesetz über Bucheffekten*, „**BEG**“). Ils sont émis sous forme dématérialisée, conformément à l'article 973 c du code civil suisse (*droit des obligations*) en tant qu'Instruments Financiers dématérialisés („*uncertificated securities*“) (*Wertrechte*). Ces Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont créés par l'Emetteur lors de leur enregistrement dans un registre d'Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») tenu par ce dernier. Les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont ensuite enregistrés dans le registre principal du Dépositaire Central des Instruments Financiers. Lorsque les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont enregistrés au registre principal du Dépositaire central des Instruments Financiers et qu'ils sont crédités sur un ou plusieurs comptes de titres, les Instruments Financiers Intermédiés sont créés conformément à l'article 6(1) c) du BEG.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés («uncertificated securities»): Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme dématérialisée; ils sont certifiés par une inscription au registre du système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur titres (le „**Système de Compensation**“), conformément à la loi consolidée n° 1530 du 2 décembre 2015 sur le commerce des Instruments Financiers (la „**Loi sur le commerce des Instruments Financiers**“), telle qu'amendée, ainsi que les décrets afférents, en ce compris le Décret n°819 du 26 juin 2013 sur l'enregistrement des Instruments Financiers dématérialisés („*uncertificated securities*“) dans les dépositaires centraux des Instruments Financiers (Bekendtgørelse om registrering m.v. af fondsaktiver i en værdipapircentral) (l'„**Ordre d'Enregistrement**“). Le transfert des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doivent être réalisés conformément à la Loi sur le commerce des Instruments Financiers ainsi qu'à toute régulation, règle et procédure opérationnelle applicables à ce transfert et/ou parfois émises par le Dépositaire Central des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme d'une inscription en compte dématérialisée; à cet égard, aucun Instrument financier international ou Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis („*definitive securities*“). Les Instruments Financiers émis et compensés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers sont cessibles et leur cession sur le territoire du Danemark n'est soumise à aucune restriction. L'Emetteur peut recevoir, s'il le demande au Dépositaire Central des Instruments Financiers, un extrait du registre des Instruments Financiers.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont enregistrés par une inscription en compte dématérialisée au Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas („**Nederland**“). Aucun Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis. Les Instruments Financiers sont soumis au „Securities Giro Act“ hollandais (*Wet giraal effectenverkeer*, „**Wge**“) (tel que modifié de temps en temps) ainsi qu'aux règles émises d'Euroclear Nederland. La remise (*uitlevering*) des Instruments Financiers ne sera possible que dans les circonstances restreintes déterminées par le Wge. Les Porteurs d'Instruments Financiers ont des droits de copropriété et/ou d'autres droits comparables en lien avec les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*»). Ces intérêts ou droits sont cessibles, conformément au Wge et aux règles et règlements applicables à et/ou émis par Euroclear Nederland.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments financiers finnois enregistrés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] seront sous forme dématérialisée et seront matérialisés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers pour l'enregistrement des instruments financiers et le règlement des transactions d'instruments financiers, conformément à la loi finnoise sur l'inscription en compte (827/1991, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement) et la réglementation finnoise sur l'inscription en compte et les opérations de compensation (348/2017, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement), conformément auxquels il n'y aura pas d'instrument financiers certifiés.]

[Instruments Financiers sous la forme de Titres au Porteur Français Dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sous forme dématérialisée (*titres au porteur dématérialisés*). La propriété des Instruments Financiers résultera d'une inscription en compte dans le système d'Euroclear France S.A., 66 rue de la Victoire, 75009 Paris, France („**Euroclear France**“), agissant en qualité de dépositaire central de titres, chargé de créditer les comptes des propriétaires, conformément aux dispositions relatives à l'inscription en compte du Code monétaire et financier français (actuellement aux articles L.211-3 et suivants ainsi que R.211-1 et suivants du Code Monétaire et Financier français). Aucun titre de propriété physique (en ce compris les certificats représentatifs, conformément à l'article R.211-7 du Code Monétaire et Financier) ne sera émis au titre des Instruments Financiers. La cession des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doit se faire conformément au Code monétaire et financier français,

aux règlements, règles et procédures opérationnelles applicables à et/ou émises par Euroclear France.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sans certificat et par l'inscription en compte dématérialisée, conformément à la Loi sur les Services Financiers italienne (*Testo Unico della Finanza*); ils sont compensés et enregistrés auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous), conformément au décret législatif no. 258, en date du 24 février 1998 et aux règles applicables gouvernant les dépositaires centraux, les services de règlement, les services de garanties et autres sociétés de gestion, émis par la Banque d'Italie et les régulateurs d'Instruments Financiers italiens (*Commissione Nazionale per le Società e la Borsa – „CONSOB“*). Aucun titre sous forme de certificat, qu'il soit global, temporaire ou permanent, ou Instruments Financiers définitifs ne sera émis sous forme de certificat («uncertificated securities») au titre des Instruments Financiers italiens sans certificat.

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis sous forme d'inscription dématérialisée et sont attestés par une inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur Instruments Financiers, conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (*lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr. 64*). Aucune Instrument Financier représenté par un certificat („definitive securities“) ne sera émi au titre des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers émis par le Dépositaire Central des Instruments Financiers doivent se conformer à la Loi norvégienne sur le commerce des Instruments Financiers, ainsi qu'à toute procédure applicable à et/ou émise par le Dépositaire Central des Instruments Financiers, en ce compris leurs amendements. La cession des Instruments Financiers et tout autre enregistrement se fait conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (*lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr 64*), les règlements, règles et procédures opérationnelles, qui s'applique à et/ou sont édictés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers (les „**Règles DCVM norvégiennes**“).]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont sous forme dématérialisée et sont certifiés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement et la compensation des transactions d'instruments financiers, conformément au chapitre 4 de la Loi sur les comptes d'instruments financiers suédois (*lag 1998:1479 om vädepapperscentraler och kontoföring av finansiella instrument*) (la „**Loi SFIA**“), de ce fait, aucun titre financier sous forme de certificat („definitive securities“)ne sera émis.]

Dépositaires Centraux des Instruments Financiers

Forme des Instruments Financiers Clearstream Baking AG, Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, Allemagne]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat: SIX SIS AG, Baslerstrasse 100, 4600 Olten, Suisse]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés («uncertificated securities»): VP SECURITIES AVS, Weidekampsgade 14, P.O. Box 4040 2300 Copenhague S, Danemark]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés («uncertificated securities»): Nederland Centraal Instituut voor Giral Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays Bas (Euroclear Nederland)]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments financiers finnois enregistrés: Euroclear Finlande Oy, PL 1110, Urho Kekkosen katu 5C, 00101 Helsinki, Finlande]

[Instruments Financiers sous la forme de Titres au Porteur Français Dématérialisés: Euroclear France, 66 rue de la Victoire 75009 Paris, France]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: Monte Titoli S.p.A., Piazza degli Affari, 6, 20123 Milan, Italie]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs: Dépôt Central des Instruments Financiers norvégien VPS ASA, P.O. Box 4, 0051, Oslo, Norvège]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs: Euroclear Suède AB, Klarabergsviadukten 63, Box 191, SE-101 23 Stockholm, Suède]

Numéro d'identification des Instruments Financiers

ISIN: [●]

WKN: [●]

Valor: [●]

NGM Symbol: [●]

[Mnémonique: [●]]

[Le cas échéant, insérer le(s) numéro(s) d'identification supplémentaire(s): [●]]

C.2	Devise de l'émission	La devise des Instruments Financiers est • (la « Devise de Règlement »). [Toute référence à • doit être comprise comme une référence à [insérer le détail de la Devise: •].]
C.5	Description de toute restriction applicable à la cession des Instruments Financiers	– Sans Objet – Chaque Titre est librement cessible.
C.8	Description des droits attachés aux Instruments Financiers, en ce compris le classement et la restriction de ces droits	Rachat Les Instruments Financiers donnent le droit au Porteur d'Instruments Financiers d'exiger de l'Emetteur le rachat des Instruments Financiers à la date de maturité [ou au moment de leur exercice] [ou lors de leur résiliation], par le paiement d'un Montant Comptant, tel que décrit en C.15. L'Emetteur a le droit d'ajuster les Termes et Conditions ou, à titre extraordinaire, d'annuler les Instruments Financiers lors de la survenance de certains événements. Si un cas de perturbation du marché intervient à une Date d'Evaluation (voir C. 16), l'Emetteur pourra retarder la Date d'Evaluation et, le cas échéant, déterminer discrétionnairement un taux, niveau ou prix pour le Sous-Jacent qui sera pertinent en termes de valeur de la Instrument Financier (<i>pour les Instruments Financiers soumis au droit allemand, sections 315, 317 du BGB</i>). [En cas d'Instruments Financiers avec gestion tripartite du collatéral (TCM), insérer: Instruments Financiers avec gestion tripartite du collatéral (« triparty collateral management » ou TCM) Les Instruments Financiers dans le cadre d'un TCM sont garantis par un contrat conclu par Bank Vontobel AG, Zurich, en tant que fournisseur du collatéral (« collateral provider »), Six Repo AG, agissant en qualité de représentant direct au nom et pour le compte du Porteur de l'Instrument Financier (Security Holder) en tant que preneur du collatéral (« collateral taker »), SIX SIS AG, agissant en tant que dépositaire et gestionnaire du collatéral (« collateral manager »), et Vontobel Financial Products GmbH en tant qu'Emetteur (le « Contrat Cadre »). Le fournisseur du collatéral (« collateral provider ») fournit le collatéral correspondant. Le collatéral est nanti en faveur des investisseurs, qui sont représentés à cet effet par le preneur du collatéral (« collateral taker »). Le collatéral est utilisé dans le but de satisfaire aux engagements de l'Emetteur au profit des investisseurs en cas d'ouverture d'une procédure collective (par exemple, cessation des paiements, restructuration, liquidation, etc.) ou en cas de sous collatéralisation. Le collatéral est sélectionné par le fournisseur du collatéral (« collateral provider ») et est remis en séquestre auprès de SIX SIS AG sur un compte dédié du TCM et sur un compte dédié d'Instruments Financiers au nom du fournisseur de collatéral (« collateral provider »).

Les coûts de la mise en œuvre de la collatéralisation TCM (en ce compris les intérêts d'emprunt pour le collatéral concerné) sont reflétés dans le prix des Instruments Financiers et, partant, supportés indirectement par les investisseurs. Un cas de liquidation résulte également de la fin (anticipée) des Instruments Financiers.]

Loi applicable

La forme et le contenu des Instruments Financiers [de chaque Classe] ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et du Porteur des Instruments Financiers sont régis conformément [au droit allemand] [au droit suisse] [, à l'exception de l'enregistrement des Instruments Financiers nominatifs [finlandais] [français] [norvégiens] [suédois] [ou] [les Instruments Financiers non-certifiés [danois] [hollandais] italiens], régis par le droit [danois] [hollandais] [finlandais] [français] [norvégien] [suédois] [italien]].

[*Si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Allemand:* La forme et le contenu de la Garantie Allemande ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit allemand.]

[*si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Suisse:* La forme et le contenu de la Garantie Suisse ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit suisse.]

Classement des Instruments Financiers

Les obligations issues des instruments financiers constituent des obligations directes et non-garanties de l'Emetteur, elles sont de même rang (*pari passu*) entre elles et par rapport à toutes les autres obligations non garanties et non-subordonnées de l'Emetteur, à l'exception des obligations qualifiées de prioritaires conformément à des règles obligatoires. Les obligations de l'Emetteur ne sont pas garanties par des actifs de l'Emetteur.

[En cas d'Instruments Financiers avec gestion tripartite du collatéral (TCM), insérer:

La collatéralisation décrite ci-dessus en lien avec la gestion tripartite du collatéral (TCM) utilise les actifs du fournisseur de collatéral (collateral provider) , Bank Vontobel AG, Zurich.]

Restrictions à ces droits

[*En cas de Certificats Traçants à Durée Illimitée (Open End Tracker Certificates), insérer:* l'Emetteur a le droit de mettre fin à tous les Instruments Financiers contre paiement d'un montant en numéraire et d'ainsi mettre fin par anticipation aux Instruments Financiers.]

Conformément aux Termes et Conditions, l'Emetteur peut, en cas de survenance d'évènements déterminés, faire des ajustements afin de refléter les changements ou les évènements pertinents affectant les Sous-Jacents (tels que définis dans la rubrique C.20 ci-dessous) ou peut, à titre extraordinaire, annuler des Instruments Financiers. En cas d'annulation exceptionnelle des Titres Financiers, tous les droits des investisseurs tels que décrit ci-dessus prennent fin. Le montant de résiliation versé risque d'être égal à zéro (0).

En cas de désorganisation des marchés, l'évaluation des Instruments Financiers peut être retardée en ce qui concerne les Sous-Jacents, et ceci peut affecter la valeur des Instruments Financiers et/ou retarder le paiement d'un Montant Comptant. Dans ce cas, l'Emetteur peut, à son appréciation raisonnable (*pour les Instruments Financiers soumis au droit allemand, sections 315 ,317 BGB*), déterminer un taux, niveau ou prix des Sous-Jacents pertinent pour les besoins de l'évaluation de la valeur des Instruments Financiers.

C.11	Admission sur le marché réglementé et autres marchés équivalents	[<i>si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée, insérer:</i> – Sans Objet – L'admission à la négociation des Instruments Financiers sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée.] [<i>si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent est envisagée, insérer:</i> La demande d'admission des Instruments Financiers à la négociation au [marché régulé Euronext [Amsterdam N.V.] [Paris
-------------	--	---

S.A.) [[et [insérer tout autre marché pour lequel une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent est faite: •].]

[si (seule) l'admission à la négociation sur un marché réglementé non officiel est envisagée, insérer. La demande afin que les Instruments Financiers soient [seulement] [en outre] inscrits [sur le marché régulé non officiel [Nordic Growth Market (Nordic Derivative Exchange [Danemark] [Finlande] [Norvège] [Suède], NDX)], [marché régulé Mercato Telematico des dérivés titrisés (SeDeX) de la Borsa Italiana S.p.A] [les bourses suivantes:] [insérer tout autre marché pour lequel une demande d'inscription sur un marché régulé non officiel (« non official market »): •].]

[La date à laquelle les Instruments Financiers devraient être [inclus] [et] [admis à] la négociation est •.]

C.15 Description de l'impact de la valeur de l'instrument sous-jacent sur la valeur de l'investissement	<p>Les Instruments Financiers ont un élément dérivé, c'est-à-dire qu'il s'agit d'instruments financiers dont la valeur est dérivée de la valeur d'un autre instrument de référence (le Sous-Jacent) [sous forme de panier (basket) contenant un nombre de composants]. Les investisseurs peuvent contribuer à la performance du Sous-Jacent [sous forme de panier (basket) contenant un nombre de composants], sans acquérir [ledit Sous-Jacent] [lesdits composants du panier]. A cause des différentes caractéristiques des Instruments Financiers, un investissement dans ces Instruments Financiers n'est pas comparable à un investissement direct dans [le Sous-Jacent] [les composants du panier]</p> <p>Les éléments caractéristiques des Certificats Traçants (« Tracker Certificates ») [à Durée Illimitée (« Open End »)] est qu'ils reproduisent la performance du Sous-Jacent virtuellement 1:1 en prenant en compte [le ratio] [le prix d'exercice (« strike »)] toute conversion de devises, et les autres caractéristiques de l'Instrument Financier. Certaines caractéristiques, telles que [les commissions de gestion] [, les commissions de performance] [, la Commission Quanto (« Quanto Fee ») (pour un montant équivalent au taux d'intérêt du Quanto (« Quanto interest rate ») qui est facturé en tant que commission pour la protection contre les risques de change)] [et] l'absence de participation [totale] aux distributions du Sous-Jacent [(ou de ses composants)] résultera en une divergence de la réplique 1:1 de la performance du Sous-Jacent.</p> <p>[Dans l'hypothèse de <i>Certificats Traçants avec un terme fini</i> « <i>Tracker Certificate with finite term</i> », insérer:</p> <p>Les Certificats Traçants (« Tracker Certificates ») donnent à leurs porteurs droit au paiement d'un montant de numéraire à la Date de Maturité. Le Certificat Traçant (« Tracker Certificate ») peut uniquement être exercé à la fin de la période d'exercice.</p> <p>[en cas de simple sous-jacent, insérer:</p> <p><i>Montant Comptant</i></p> <p>Le montant comptant des Certificats Traçants (« Tracker Certificates ») est dépendant de la performance du Sous-Jacent. Le niveau du montant comptant correspondant est déterminé par rapport au prix du Sous-Jacent (voir C. 19) à la Date de Valorisation (voir C. 16).</p> <p>Le montant comptant [est égal au prix de référence du Sous-Jacent en prenant en compte le ratio] [est déterminé sur la base de la performance du Sous-jacent et est égal au produit du prix d'exercice (« strike ») et du pourcentage de la performance du Sous-Jacent][calculé à partir du prix d'exercice (« strike »)][du prix initial du sous-jacent] multiplié par [le ratio et] la performance du Sous-Jacent].]</p> <p>[en cas de panier en tant que Sous-Jacent:</p> <p><i>Montant Comptant</i></p> <p>Le montant comptant des Certificats Traçants (« Tracker Certificates ») est dépendant de la performance du Sous-Jacent. Le niveau du montant comptant est déterminée par rapport aux prix des composants du panier (voir C. 19) à la Date de Valorisation (voir C. 16).</p> <p>Le montant comptant est égal à la valeur du panier prenant en compte le ratio. La valeur du panier est égal à la valeur totale de tous les composants du panier. La</p>
--	--

valeur d'un composant du panier est obtenue en multipliant le nombre d'un composant du panier par son prix de référence à la Date de Valorisation.]]

[dans les cas de Certificats Traçants à Durée Illimitée (« Open-End Tracker Certificates »), insérer:

Les Certificats Traçants à Durée Illimitée (« Open-End Tracker Certificates ») donnent droit à leur porteur au paiement d'un montant comptant à la Date de Maturité. Il est précisé dans ce contexte que les Certificats Traçants à Durée Illimitée (« Open-End Tracker Certificates ») n'ont pas de durée fixe, et que de ce fait, la Date de Maturité exacte n'est pas déterminée à l'avance, mais est déterminée en fonction de l'exercice de l'Instrument Financier par le Porteur ou de la fin de l'Instrument Financier par l'Emetteur (voir C. 16).

Montant Comptant

Le montant comptant d'un Certificat Traçant à Durée Illimitée (« Open End Tracker Certificate ») dépend de la performance du Sous-Jacent. Le niveau du montant comptant correspondant est déterminé par rapport au prix du Sous-Jacent (voir C. 19) à la Date de Valorisation (voir C. 16).

Le montant comptant [est égal au [prix de référence][prix de valorisation] du Sous-Jacent en prenant en compte le ratio] [est déterminé sur la base de la performance du Sous-Jacent et est égal au produit du prix d'exercice (« strike ») et du pourcentage de performance du Sous-Jacent][est calculé à partir du [prix d'exercice (« strike »)][prix initial du Sous-Jacent] multiplié par [le ratio et] la performance du Sous-Jacent[est égal à la valeur du panier en prenant en compte le ratio. La valeur du panier est égal à la valeur totale de tous les composants du panier. La valeur d'un composant du panier est obtenu en multipliant le nombre de ce composant du panier par son prix de référence à la Date de Valorisation.] [Le prix de valorisation du Sous-Jacent est égal en principe au total de tous les prix de clôture des composants du panier déterminé par l'Agent de Calcul sur les marchés respectifs à la Date de Valorisation, multiplié à chaque fois par le nombre correspondant de composants du panier.]

[en outre, dans le cas d'Instruments Financiers avec une commission de gestion ou commission Quanto (« Quanto fee »): En outre, [la commission de gestion [annualisée] [,] [et] la commission Quanto annualisée] [et la commission de performance] [vient] [viennent] [cumulativement] en déduction du montant comptant, ce qui réduit sa valeur.]

Sous-jacent: • (pour plus de détails, se référer au C.20).

[Prix d'exercice: •]

[Prix initial du Sous-Jacent Barrière Stop-Loss [Initiale]: •]

[Ratio: •]

[Performance: Chaque [jour de bourse] [insérer les jours correspondants, le cas échéant: •] la performance correspondant à ce [jour de bourse] [•] est calculée en divisant le [prix] [prix de référence] du Sous-Jacent le [jour de bourse] correspondant [•] par le [prix] [prix de référence] [•] du Sous-Jacent au [jour de bourse] précédant immédiatement le [jour de bourse] correspondant. Le produit de chacune des performances individuelles calculé de cette manière pendant la durée constitue la performance du Sous-Jacent.]

[Date de fixing: •]

[Durée de vie: •]

Commission de management: •]

Taux d'intérêt Quanto: •]

[Commission de performance: •]

Lire aussi les informations spécifiques à l'émission en C.16.

16/29 Translation of the summary of the base prospectus for tracker certificates and open end tracker certificates dated 10 July 2019 in the French language.

C.16	Expiration ou Date d'Echéance	[Date de Valorisation: ●] [Date d'Expiration (Data di Scadenza)]: [qui devrait correspondre à la Date de Valorisation] [Barrière Désactivante („Knock-Out Barrier“) [Initiale]: [●]] Date d'Echéance: ●
C.17	Description de la procédure de règlement	<p>Les montants dus sont calculés par l'Agent de Calcul et fournis par l'Emetteur au Dépositaire Central des Instruments Financiers, à l'échéance, par l'intermédiaire de l'Agent de Paiement.</p> <p>[Instruments Financiers sous la forme de Certificats Globaux Allemands, Certificats non Certifiés Italiens, Instruments financiers nominatifs norvégiens ou Instruments Financiers Dématérialisés suisses:] avant d'être transférés aux banques dépositaires respectives, afin qu'elles créditent les comptes des Porteurs d'Instruments Financiers. L'Emetteur est alors libéré de ses obligations de paiement.</p> <p><i>[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers Dématérialisés Danois, d'Instruments Financiers Dématérialisés Néerlandais, d'Instruments Financiers Dématérialisés Français au Porteur, d'Instruments Financiers Nominatifs Finnois ou d'Instruments Financiers Nominatifs Suédois: pour être crédités aux Porteurs d'Instruments Financiers concernés. Le transfert par le Dépositaire Central des Instruments Financiers ou selon les instructions du Dépositaire Central des Instruments Financiers libère l'Emetteur de ses obligations de paiement au titre des Instruments Financiers à hauteur du montant de ces paiements.]</i></p> <p>Si le paiement doit intervenir un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le paiement est reporté au prochain jour ouvrable.</p> <p>Agent de Calcul Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse</p> <p>Agents de Paiement Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse; [et] Bank Vontobel Europe AG, Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne [; et]</p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés: Handelsbanken, succursale danoise de Svenska Handelsbanken AB (publ), Havneholmen 29, DK-1561 Copenhague V, Danemark]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers Dématérialisés Néerlandais ou de Titres au porteur Dématérialisés Français: [Citibank Europe PLC, branche UK, Canary Wharf Group, 25 Canada Square, London E14 5LB, Royaume-Uni]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédois ou finlandais au nominatifs: Svenska Handelsbanken AB (publ), SE-106 70 Stockholm, Suède]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: BNP PARIBAS Securities Services, succursale milanaise, Via Ansperto no. 5, 20123 Milan, Italie]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédoises au nominatifs : Handelsbanken Kapitalforvaltning AS, ayant son siège social à Tjuvholmen allé 11, Postboks 1342 Vika 0113 Oslo, Norvège]</i></p> <p><i>[insérer tout autre Agent(s) de Paiement: ●]</i></p>
C.18	Description du rachat des Instruments Financiers dérivés	<p>Le rachat des Instruments Financiers interviendra par le paiement du montant comptant [- sous réserve de la survenance d'un cas de liquidation -]. Tout autre détail sur le moment du rachat et les modalités de calcul du montant peut-être trouvé dans les sections C.15 à C.17.</p>

[Si la devise du sous-jacent ou des composants du panier est différente de la devise du règlement de l'Instrument Financier (voir C.20), insérer:

Le Montant Comptant est converti dans la Devise de Règlement des Instruments Financiers à la Date de Valorisation par application du taux de change concerné.

[dans le cas d'Instruments Financiers avec couverture de devise ("Quanto structure"), insérer: La conversion sera basée sur un taux de conversion de 1 pour 1 („Quanto Structure“).]

C.19 Prix d'exercice / prix de référence final des sous-jacents Le niveau du montant comptant à la Date de Valorisation dépend [- sous réserve de la survenance d'un cas de liquidation -] du prix de référence [du Sous-Jacent] [des composants du panier] à la Date de Valorisation.

Prix de Référence signifie

[Dans le cas où le sous-jacent ou le composant du panier est constitué d'**actions, d'instruments financiers représentant des actions ("American Depository Receipt" (ADR) ou "Global Depository Receipt" (GDR)) et autres instruments financiers donnant droit à un dividende**, insérer:

[le prix de clôture du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et publié par l'Agent de Référence.]

[généralement, le prix de clôture des composants du panier est déterminé et publié par l'agent de référence. Toutefois, l'Agent de Calcul a la faculté de et doit, à sa discrétion raisonnable, (pour les Instruments Financiers soumis au droit allemand, sections 315, 317 BGB), spécifier un prix de références différent, si et dans la mesure où, le prix de clôture du composant du panier déterminé par l'agent de référence ne reflète pas correctement le prix de marché du composant du panier concerné ce jour de bourse, en prenant notamment en compte les transactions actuelles dans les composants du panier de l'agent de référence à ce jour de bourse, à la discrétion de l'Agent de Calcul (section 315 BGB).]

[Dans le cas où le sous-jacent ou le composant du panier est constitué d'**indices**, insérer:

[le prix de clôture du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et publié par l'Agent de Référence.]

[Dans le cas où le sous-jacent ou le composant du panier est constitué d'**obligations**, insérer:

[(a) le prix du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et publié par l'Agent de Référence]

[(a) le prix du [Sous-Jacent] [composant du panier] affiché sur la page [page d'écran •] au moment de la valorisation et accessible à partir de là]

[, and (b) en l'absence de diffusion d'un tel prix, la moyenne arithmétique des [cours acheteur] [cours vendeur] pour le [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et notifié à la demande de l'Agent de Calcul par 5 principaux participants au marché, autre que des filiales de l'Emetteur ou de l'Agent de Calcul]

[, et avec l'ajout des intérêts courus du [Sous-Jacent] [composant du panier] (si l'intérêt n'est pas compris dans le prix déterminé).]

[Dans le cas où le sous-jacent ou le composant du panier consiste en des **matières premières** (« commodities »), insérer:

le prix du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé par l'Agent de Référence [au moment de la valorisation] [insérer la description du fixing correspondant à la matière (« commodity »): •].]

[Dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit consiste en **contrats à terme (« futures »)** ou des **contrats à terme sur taux d'intérêts (« interest rate futures »)**, insérer:

Le prix de règlement du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et publié par l'Agent de Référence.]

[Dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit consiste en des **taux de change**, insérer:

[Le taux de change déterminé par l'Agent de Référence à l'Heure d'Evaluation et publié par la suite à la Page de Référence. [Le taux de change déterminé par agent de référence au moment de la valorisation puis publié à la page de référence.] si la devise de base du [Sous-Jacent] composant du panier (tel que précisé ci-dessus « Sous-Jacent ») n'est pas l'EUR (euro), alors l'Agent de Calcul devra calculer le prix de référence en divisant le taux de change correspondant entre l'EUR et la devise du prix d'exercice (strike) déterminé par l'agent de référence au moment de la valorisation, par le taux de change entre l'EUR et la devise de base.]

[Le prix du [Sous-Jacent] [composant du panier] dans le marché interbancaire international au moment de la valorisation tel que déterminé par l'Agent de Calcul dans l'exercice raisonnable de son pouvoir de discrétion (*pour les Instruments Financiers soumis au droit allemand, cf. sections 315, 317 du BGB*) en tenant compte des cours acheteurs et vendeurs [dans le Reuters Monitor Service System] [sur la page d'écran correspondante du Service d'information financière [Bloomberg][●] service d'information financière] [page d'écran ●].]]

[Dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit consiste en des **taux d'intérêt**, insérer:

le taux d'intérêt [déterminé par l'Agent de Référence et] publié sur la page de référence au moment de la valorisation.

[Dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit consiste en des **unités de placement**, insérer:

La valeur du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé et publié par l'Agent de Référence.]

[dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit est une **monnaie virtuelle**, insérer:

Le prix du [Sous-Jacent] [composant du panier] déterminé par l'Agent de Calcul, à sa discrétion raisonnable [(*pour les instruments financiers soumis au droit allemand, sections 315, 317 BGB*)], en prenant en compte les prix du[Sous-Jacent] [composant du panier] publiés par l'Agents de Référence pendant la Date de Valorisation.]

[dans le cas où le sous-jacent ou composant du produit est un « **proprietary basket** », insérer:

Le prix de valorisation du Sous-Jacent déterminé et publié par l'Agent de Référence en prenant en compte le ratio. Le prix de valorisation du Sous-Jacent est en principe égal au total des prix de clôture des composants du panier déterminés par l'Agent de Calcul sur les marchés concernés à la Date de Valorisation, multiplié dans tous les cas par le nombre correspondant de composants du panier.

[toutefois, l'Agent de Calcul aura la faculté, à sa discrétion raisonnable (*pour les Instruments Financiers soumis au droit allemand, sections 315, 317 BGB*), de préciser un prix de valorisation différent pour le Sous-Jacent si, et dans la mesure où, le prix de clôture d'un composant du panier déterminé par l'Agent de Référence ne reflète pas correctement le prix de marché du composant du panier concerné le

jour de bourse concerné, en prenant en compte notamment les transactions en cours du composant du panier sur l'agent de référence lors de ce jour de bourse. (*pour les instruments financiers soumis au droit allemand, section 315 BGB.*)]

[insérer la disposition amendée concernant la détermination du Prix de Référence, le cas échéant: ●]

C.20 Description des sous-jacents, des endroits où l'information sur les Sous-Jacents est disponible	<p>Le Sous-Jacent lié aux Instruments Financiers est:</p> <p>[<i>action, instrument financier représentant des actions (ADR/GDR) ou autre instrument financier portant un droit aux dividendes, l'émetteur, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, devise, détails additionnels le cas échéant</i>]</p> <p>[obligation, émetteur, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, devise, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[indice, agent de calcul de l'indice, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, devise, exonération d'indice si pertinent, indication du lieu où les informations relatives à cet indice peuvent être obtenues, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[matière première, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, devise, brève description si pertinent, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[contrat à terme, taux d'intérêt à terme, mois/année d'expiration, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, brève description si pertinent, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[taux de change, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, brève description si pertinent, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[taux d'intérêt, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, brève description si pertinent, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[unité de placement, présentation du fond, ISIN et/ou [Bloomberg] [●] symbole, devise, détails additionnels le cas échéant]</p> <p>[un panier composé de [<i>actions, valeurs mobilières représentant des actions (ADRs/GDRs) ou tout autre instrument financier donnant droit à des dividendes</i>] [<i>obligations</i>] [<i>indices</i>] [<i>matières premières</i>] [<i>contrats à terme (futures)</i>] [<i>taux d'intérêt à terme (interest rate futures)</i>] [<i>unités de placement</i>] [<i>monnaies virtuelles</i>][insérer les détails complémentaires relatifs aux composants du panier:]</p> <p>[<i>désignation de la monnaie virtuelle, ISIN et/ou [symbol Bloomberg], le cas échéant, brève description le cas échéant, détails complémentaires le cas échéant</i>]</p> <p>[<i>désignation et description du proprietary basket (Dynamic Basket), agent de référence, agent de calcul, devise, ISIN le cas échéant, détails complémentaires le cas échéant</i>]</p> <p>Les informations relatives aux performances historiques et futures [du Sous-Jacent] [des composants du panier], et [sa volatilité] [leur volatilité] peuvent être obtenues sur le site internet [●] [insérer la page du site internet le cas échéant: ●] [le site internet précisé ci-dessus] [les sites internet précisés ci-dessus].</p>
---	---

Section D - Risques

D.2 Informations clés sur les risques clés relatifs à l'Emetteur et aux Garant	<p>Risque d'insolvabilité de l'Emetteur</p> <p>Les investisseurs sont exposés au risque d'insolvabilité et donc d'illiquidité de l'Emetteur. [<i>si la gestion tripartite du collatéral (TCM) s'applique: Dans le cas présent, ce risque est limité par la gestion tripartite du collatéral (TCM) mais n'est pas complètement exclu.</i>] Il existe de ce fait un risque général que l'Emetteur soit incapable de remplir tout ou partie de ses obligations au titre des Instruments Financiers. Dans ce cas, il existe un risque de perte de son investissement, qui comprend la perte totale, indépendamment de la performance du Sous-Jacent.</p> <p>Les Instruments Financiers ne sont pas couverts par un système de protection des dépôts. De plus, l'Emetteur n'est pas membre d'un fonds de garantie des dépôts ou d'un système de protection similaire, qui, si l'Emetteur était insolvable, rembourserait les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie de leurs droits.</p>
---	---

Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer la solvabilité de l'Emetteur lorsqu'ils décident d'investir. Le capital social de l'Emetteur ne s'élève qu'à 50.000 euros. L'achat des Instruments Financiers expose l'investisseur à un risque de crédit considérablement plus important que dans le cas d'un émetteur ayant un niveau de capital plus important.

L'Emetteur ne conclut des transactions de couverture de gré à gré (OTC) (transactions de couvertures négociées individuellement entre deux parties) qu'avec d'autres sociétés du Groupe Vontobel (i.e. Vontobel Holding AG ainsi que toutes les sociétés consolidées). Du fait de cette absence de diversification, l'Emetteur est exposé à un risque plus important d'insolvabilité, ce qui n'arriverait pas avec une sélection plus grande et diversifiée de partenaires contractuels. L'illiquidité ou l'insolvabilité des sociétés affiliées à l'Emetteur pourrait directement causer l'illiquidité de l'Emetteur.

Risque de Marché de l'Emetteur

Une situation macroéconomique difficile pourrait donner lieu à une offre d'une taille moins importante et avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation de l'Emetteur. A cet égard, la performance générale des Instruments Financiers sur le marché dépend tout particulièrement de la performance des marchés de capitaux, qui sont à leur tour influencés par la situation générale de l'économie mondiale et le cadre économique et politique des pays respectifs (connus sous le nom de risques de marché).

Risque d'insolvabilité du Garant

L'investisseur supporte le risque d'insolvabilité du Garant. Il existe un risque général que le Garant ne puisse pas satisfaire ses obligations au titre de la garantie prévue. Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer non seulement la solvabilité de l'Emetteur, mais également la solvabilité du Garant lorsqu'ils prennent leur décision d'investissement.

Le Garant Suisse n'est pas membre d'un fonds de protection des dépôts («deposit protection fund») ou système de garantie similaire, qui, si le Garant Suisse était insolvable, rembourserait les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie. [Le Garant Allemand est membre du Système de Compensation des Banques Allemandes (*Entschädigungseinrichtung deutscher Banken*) et du Fonds de Protection des Dépôts (*Einlagensicherungsfonds*); cependant, les instruments payables au porteur (tels que les certificats ou les obligations au porteur) ne sont pas couverts par ces deux institutions, en d'autres termes les demandes de remboursement des Porteurs d'Instruments Financiers ne seraient pas honorées en tout ou partie si le Garant Allemand était insolvable.]

Risques liés à de potentielles procédures de réorganisation ou de règlement

Les législations [allemandes] [et] [suisses] confèrent à leurs autorités compétentes respectives un pouvoir discrétionnaire étendu en cas de procédures de réorganisation ou de règlement relatives à des banques ou des sociétés mères de groupes financiers établies sous le régime de telles législations, tel que [Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse (le Garant Suisse)] [et] [Bank Vontobel Europe AG, Munich, Allemagne (le Garant Allemand)].

La mise en œuvre de telles procédures pourrait avoir un impact négatif sur le prix de marché des Instruments Financiers et pourrait entraîner le non-paiement ou le paiement partiel des montants dus au titre de la Garantie.

Risques d'activités du Garant:

Les activités du Garant sont influencées par les conditions du marché [*dans le cas du Garant Suisse ajouter:* et leurs impacts sur les sociétés opérationnelles (consolidées) de Vontobel]. Les facteurs qui influencent les activités du Garant peuvent provenir des risques du marché causés par des mouvements défavorables dans les prix du marché, tel que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières et la fluctuation de ce prix, et avoir un effet préjudiciable sur l'évaluation de la valeur des actions sous-jacentes et/ou des produits financiers dérivés.

La situation financière du Garant peut également être impactée par les goulots d'étranglement en matière de liquidité causés, par exemple, par des sorties de fonds

suite à la performance d'engagements de crédit ou lorsqu'il n'est pas possible de renouveler les dépôts, ceci résultant en une impossibilité temporaire pour le Garant de satisfaire ses besoins de financement à court terme.

D.6 Informations clés sur les **Risque de perte dû à la dépendance vis-à-vis de la performance des actions** risques clés relatifs aux **sous-jacentes**

instruments financiers/risque de perte totale

Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument de référence, le « Sous-Jacent ». Il n'y a pas de garantie que la performance du Sous-Jacent correspondra aux attentes de l'investisseur. Si le Sous-Jacent varie de manière défavorable à l'investisseur, il y a un risque de perte allant jusqu'à une perte totale.

L'effet du Sous-Jacent sur la valeur et sur le remboursement des Instruments Financiers est décrit en détail dans la section C.15. Les Instruments Financiers sont des instruments d'investissement complexes. Les investisseurs devraient par conséquent s'assurer qu'ils comprennent comment les Instruments Financiers fonctionnent (y compris la structure du Sous-Jacent) ainsi que les Termes et Conditions de l'émission.

Risques liés aux prix de marché

Le prix d'un Instrument Financier dépend principalement du prix de son Sous-Jacent respectif, mais ne reflète pas exactement les changements affectant le prix du Sous-Jacent. Tous les facteurs positifs et négatifs qui affectent le Sous-Jacent sont en principe également répercutés dans le prix de l'Instrument Financier.

La valeur et donc le prix des Instruments Financiers peuvent être négatifs. Ceci peut être principalement causé par – tel que décrit ci-dessus – la performance du Sous-Jacent et, selon l'Instrument Financier concerné, tout autre facteur affectant le prix (tel que la volatilité, les fluctuations des taux d'intérêt, la détérioration de la note de crédit de l'Emetteur et les résultats de l'économie dans son ensemble et d'autres facteurs).

[dans les cas de Certificats Traçants à Durée Illimitée (« Open-End Tracker Certificates »), insérer:

Risque de résiliation et de remboursement anticipé par l'Emetteur

L'Emetteur a un droit de résiliation ordinaire, et l'investisseur est donc confronté à un risque que l'Emetteur puisse résilier et rembourser les Instruments Financiers à un moment auquel l'investisseur n'aurait pas vendu ou exercé ses droits attachés aux Instruments Financiers. Cela peut avoir pour résultat d'empêcher l'investisseur d'atteindre le rendement recherché et d'entraîner une perte allant jusqu'à une perte totale. L'Emetteur détient également des droits extraordinaires de résiliation impliquant les mêmes risques pour les investisseurs que dans le cas d'une résiliation ordinaire.] **Risques liés à la nature d'option des Instruments Financiers**

Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dérivés incorporant une option qui peuvent, de ce fait, intégrer de nombreuses caractéristiques communes aux options. Les transactions avec des options peuvent impliquer un haut niveau de risque. Un investissement dans les Instruments Financiers peut être sujet à d'importantes fluctuations de valeur, et dans certaines circonstances, la valeur de l'option intégrée sera complètement nulle à l'échéance. Dans ce cas, l'investisseur peut perdre l'intégralité des montants investis dans les Instruments Financiers.

Risques de corrélation

La corrélation dénote la possibilité d'établir, rétrospectivement, une dépendance particulière entre un Sous-Jacent et un facteur spécifique (tel que des changements dans un autre Sous-Jacent ou dans un indice). Si, par exemple, un Sous-Jacent répond régulièrement au changement d'un facteur spécifique en variant dans le même sens, une corrélation hautement positive peut être assumée. Une corrélation hautement positive signifie que le Sous-Jacent et le facteur spécifique varient dans le même sens à un très haut degré. Quand il y a une corrélation hautement négative, le Sous-Jacent varie dans le sens exactement opposé. Dans ce contexte, il est possible qu'un Sous-Jacent, qui peut être évalué comme fondamentalement positif, produise un résultat défavorable aux investisseurs en raison d'un changement dans les données de base liées au secteur ou au pays concerné.

Risques de volatilité

Un investissement dans des Instruments Financiers ou des Sous-Jacents à haute volatilité est fondamentalement plus risqué qu'un investissement dans des Instruments Financiers ou dans des Sous-Jacents à faible volatilité, puisqu'il implique un risque de pertes potentielles plus élevé.

Risques liés aux performances historiques

La performance passée d'un Sous-Jacent ou d'une Valeur Mobilière n'est pas un indicateur de ses résultats futurs.

Risques liés au financement d'un achat d'Instruments Financiers avec de la dette

Si l'achat des Instruments Financiers est financé par l'emprunt, les investisseurs doivent avoir conscience que si les attentes en matière d'investissement ne se réalisent pas, non seulement ils subiront une perte potentielle du capital investi, mais ils devront aussi payer l'intérêt sur l'emprunt et rembourser le prêt. Il s'ensuit que dans ce cas, les investisseurs sont exposés à un risque de perte fortement accru.

[Si les Instruments Financiers ne fournissent pas de bonus ou de paiement d'intérêts: Dans la mesure où les Instruments Financiers n'assurent pas un revenu régulier (tel que des intérêts ou des dividendes), les investisseurs ne doivent pas présumer qu'ils pourront rembourser les intérêts d'un prêt dus à l'échéance des Instruments Financiers avec un tel revenu courant.]

Transactions conçues pour exclure ou limiter le risque

Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de se couvrir de manière adéquate contre les risques liés aux Instruments Financiers.

Risque d'inflation

L'inflation a un effet négatif sur la valeur réelle des actifs détenus et sur le rendement produit en termes réels.

Risques dus au cycle économique

Des pertes peuvent survenir parce que les investisseurs ne prennent pas en compte les performances cycliques de l'économie avec ses phases ascendantes ou descendantes correspondantes ou ne le font pas correctement lorsqu'ils prennent leurs décisions d'investissement et en conséquence, investissent, détiennent ou vendent des Instruments Financiers, dans des phases du cycle économique qui sont défavorables selon leur point de vue.

Risque psychologique de marché

Des facteurs de nature psychologique peuvent également avoir une influence significative sur le prix des Sous-Jacents et donc sur le résultat des Instruments Financiers. Si l'effet de ces facteurs sur le prix des Sous-Jacents diffère des réactions du marché attendues par l'investisseur, l'investisseur peut subir une perte.

Risques liés à la négociation des Instruments Financiers, risque de liquidité

Dans des conditions normales de marché, l'Animateur de Marché (tel que défini au point E.4) présentera des prix acheteurs et vendeurs pour les Instruments Financiers portant sur une émission.

Dans des conditions de marché extraordinaires ou si les marchés sont extrêmement volatiles, l'Animateur de Marché ne proposera en général aucun prix acheteur ou vendeur. Mais même dans des conditions normales de marché, il n'acceptera aucune obligation juridique quelle qu'elle soit vis-à-vis des Porteurs d'Instruments Financiers de citer de tels prix et/ou de s'assurer que les prix qu'il propose sont appropriés.

Les investisseurs potentiels ne peuvent de ce fait pas présumer qu'il sera possible de vendre les Instruments Financiers pendant leur durée de vie et doivent être préparés, en toute hypothèse, à garder les Instruments Financiers jusqu'à la Date de Valorisation.

Risques liés à la détermination du prix des Instruments Financiers et effet des coûts de transaction et des commissions

Le Prix d'Emission (tel que défini en E.3) et les cours acheteurs et vendeurs des Instruments Financiers cotés sur le marché secondaire peuvent inclure un supplément, qui n'est pas visible à l'investisseur, qui s'ajoute à la valeur mathématique initiale des Instruments Financiers (appelé juste valeur). Cette soi-disant marge et la valeur mathématique des Instruments Financiers sont calculées à la discrétion de l'Emetteur et/ou de l'Animateur de Marché, sur la base de modèles de calcul de prix internes et elles dépendent d'une gamme de facteurs. En plus des considérations de revenus, les paramètres suivants sont, entre autres, pris en considération lors du calcul de la marge: la valeur mathématique des Instruments Financiers, le prix et la volatilité du Sous-Jacent, l'offre et la demande des Instruments Financiers, le coût du risque de couverture, les suppléments liés au risque, le coût de structuration et de vente des Instruments Financiers, toutes commissions et, le cas échéant, toutes surcharges de prix (premium) et les redevances de licence ou les commissions de gestion (management fee).

Pour les raisons susmentionnées, les cours fixés par l'Animateur de Marché peuvent être différents de la valeur mathématique des Instruments Financiers et/ou du cours attendu d'un point de vue commercial.

[dans le cas d'Instruments Financiers avec une commission de gestion, une commission de performance ou une commission Quanto, insérer:

Risques liés aux commissions de gestion, aux commissions de performance et à d'autres commissions

Une commission de gestion [.] [et] une commission Quanto (d'un montant en taux d'intérêt Quanto) [et une commission de performance] [est] [sont] facturée[s] aux Instruments Financiers. La commission de gestion [et la commission Quanto] [est] [sont] généralement calculée[s] sur une base annuelle et déduite[s] du montant comptant prorata temporis. Ces commissions réduisent non seulement le montant comptant payable, mais ont aussi un impact correspondant négatif sur la fixation du prix sur le marché secondaire pendant la durée des Instruments Financiers.]

Risques liés à l'imposition des Instruments Financiers

Le paiement des taxes, prélèvements, frais, déductions ou tout autre montant encourus en relation avec les Instruments Financiers est de la responsabilité des Porteurs d'Instruments Financiers concernés, et non de l'Emetteur. Tous les paiements réalisés par l'Emetteur peuvent être soumis à des taxes, des prélèvements, des frais, des déductions ou tout autre paiement dû, à payer, retenu ou déduit.

Risques liés aux effets des opérations de couverture par des sociétés du Groupe Vontobel

Les opérations de couverture et la négociation par l'Emetteur et par les sociétés du Groupe Vontobel, impliquant un Sous-Jacent d'Instruments Financiers, peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur des Instruments Financiers.

Risques liés aux ajustements, aux perturbations des marchés, aux résiliations et règlement extraordinaires

L'Emetteur peut procéder à des ajustements afin de tenir compte de changements ou des événements liés au Sous-Jacent concerné. La possibilité qu'un ajustement se révèle défavorable à l'investisseur ne peut être exclue. L'Emetteur peut également mettre un terme aux Instruments de Référence de façon extraordinaire. Dans le cadre d'une résiliation extraordinaire, les investisseurs perdront l'intégralité de leurs droits de rachat. Le montant de résiliation versé risque d'être égal à zéro (0). Dans l'hypothèse la moins favorable, une perte totale du capital investi peut donc intervenir.

Risques afférents à de potentiels conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts, pouvant avoir un effet défavorable sur la valeur des Instruments Financiers, peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel. L'effet principal d'un conflit d'intérêt est décrit en E.4.

Risque d'information

Il existe une possibilité que les investisseurs prennent des décisions inappropriées à cause d'informations manquantes, incomplètes ou incorrectes, qui sont hors du contrôle de l'Emetteur.

Risque de devise

[si la devise du sous-jacent [ou d'un composant du panier] est différente de la devise de règlement, insérer: Les investisseurs potentiels doivent être conscients du fait qu'un investissement dans les Instruments financiers est associé à des risques de change, car le taux de change entre la devise du Sous-Jacent et la Devise de Règlement peut varier dans une direction qui leur est défavorable.]

Si la Devise de Règlement des Instruments Financiers est différente de la devise nationale de l'investisseur, ou de la devise dans laquelle un investisseur souhaite recevoir ses paiements, les investisseurs potentiels seront exposés aux risques de taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Un investissement dans les Instruments Financiers entraîne un risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux d'intérêt des dépôts en Devise de Règlement des Instruments Financiers. Cela peut avoir des implications pour la valeur de marché des Instruments Financiers.

[dans le cas d'une offre avec une période de souscription, insérer:

Aspects liés aux offres au public d'Instruments Financiers

La vente des Instruments Financiers a lieu pendant une période de souscription. L'Emetteur et l'Offrant se réservent le droit de mettre fin à la période de souscription de manière anticipée [ou de la prolonger], pour satisfaire aux demandes de souscription en lien avec l'offre, uniquement de façon partielle (en particulier en cas de sursouscription), ou de ne pas procéder à l'émission des Instruments Financiers, sans donner de motifs. Dans un tel cas, l'investisseur qui souscrit peut ne plus être en mesure d'effectuer d'investissement alternatif ou ne peut le faire qu'à des conditions moins favorables.]

Aspects liés aux objectifs et besoins spécifiques des clients, tels qu'un environnement vert ou durable

En ce qui concerne des Instruments Financiers émis avec un objectif et des besoins spécifiques des clients, tels qu'un investissement vert ou durable, il ne peut y avoir d'assurance que ces objectifs et besoins des clients seront adaptés aux critères d'investissement d'un investisseur

Le marché cible desservi par l'Offrant ayant trait à des Instruments Financiers spécifiques peut prétendre qu'il a pour but de s'adapter aux objectifs et aux besoins spécifiques des clients, tels que l'objectif et le besoin d'un client concernant un investissement « vert », « durable », « écologique » « ESG (Respectueux de l'environnement, de la Société et de la Gouvernance) » ou désigné par des termes similaires qui - dans le cas d'un investissement « écologique » ou « vert » - peut contribuer sensiblement à un objectif environnemental donné pour une activité économique donnée (« Contribution ESG »). Les investisseurs potentiels devraient tenir compte des informations présentées dans le marché cible concerné eu égard aux objectifs et besoins spécifiques du client et doivent déterminer pour eux-mêmes la pertinence de ces informations aux fins de tout investissement dans de tels Instruments Financiers ainsi que toute autre enquête que cet investisseur peut considérer nécessaire. En particulier, aucune assurance n'est donnée que l'identification de l'objectif et des besoins du client satisferont, en tout ou en partie, les attentes ou les exigences d'un investisseur actuel ou futur en ce qui concerne les critères ou les lignes directrices de tout investissement auxquels cet investisseur ou ses investissements doivent se conformer.

Risque relatif au niveau du montant en numéraire

Si la valeur du Sous-Jacent diminue, tous les Certificats Traçants (« Tracker Certificates ») entraînent un risque de perte lié au niveau du Sous-Jacent. Une perte totale surviendrait si le prix du Sous-Jacent concerné (le prix de référence) utilisé pour le calcul du remboursement (dans le cas d'un Certificat Traçant (« Tracker Certificate ») avec une durée limitée: à maturité)]*[dans le cas de Certificats Traçants*

à *Durée Illimitée* (« *Open-End Tracker Certificates* »): au moment de l'exercice par le Porteur de l'Instrument Financier ou de la résiliation ordinaire par l'Émetteur) est égal à zéro (0).

[*En cas d'Instruments Financiers avec gestion tripartite de la garantie (triparty collateral management ou TCM), insérer:*

Risques liés aux Instruments Financiers avec gestion tripartite du collatéral (« triparty collateral management » ou TCM)

Le risque de défaut de l'Émetteur dans le contexte des Instruments Financiers avec TCM est réduit, seulement dans la mesure où les produits de la liquidation du collatéral, en cas de liquidation (moins les coûts de la liquidation et les paiements) peuvent couvrir les réclamations des Porteurs d'Instruments Financiers. Le cas de liquidation intervient également en cas de fin (anticipée) des Instruments Financiers.

Les Porteurs d'Instruments Financiers sont exposés aux risques suivants, notamment:

- le fournisseur de collatéral peut ne pas être en mesure de délivrer le collatéral additionnel nécessaire dans les cas où la valeur des Instruments Financiers augmente ou la valeur de la garantie baisse ;
- SIX SIS AG peut ne pas être en mesure de liquider le collatéral immédiatement en cas de survenance d'une liquidation, parce qu'il est empêché de faire cela à cause d'obstacles d'ordre pratique ou parce que le collatéral doit être transféré aux autorités exécutoires pour les besoins de la liquidation ;
- le risque de marché associé à la garantie peut résulter de l'insuffisance des recettes de la liquidation ou, dans des circonstances exceptionnelles, la garantie peut perdre l'intégralité de sa valeur à la date de la liquidation actuelle ;
- la maturité, conformément au Contrat Cadre des Instruments Financiers, dans une devise étrangère peut générer des pertes pour les investisseurs, parce que la valeur actuelle (pertinente dans le cadre d'une réclamation de l'investisseur à l'encontre de l'Émetteur) est libellée dans la devise étrangère, alors que le paiement du pro rata des produits de liquidation (pertinent dans la mesure où la réclamation de l'investisseur à l'encontre de l'Émetteur est éteinte) est effectué en Francs suisses;
- si la collatéralisation est remise en cause au regard des lois relatives au recouvrement de créances et aux procédures collectives, il peut ne pas être possible de liquider le collatéral au profit des personnes ayant investi dans les Instruments Financiers conformément aux stipulations du Contrat Cadre;
- toute recette de liquidation peut avoir entièrement ou partiellement expiré à cause de l'insolvabilité de SIX SIS AG et / ou des intermédiaires financiers.]

Risque de perte totale

Les Instruments Financiers sont des **instruments de placement risqués** en conséquence, le capital investi par l'investisseur pourra être perdu dans son intégralité (**risque de perte totale**).

Si une perte a lieu, elle consistera en la perte du prix payé pour la Valeur Mobilière et les coûts encourus, tels que les frais de dépôt, frais de courtage et/ou commissions de bourse. Ce risque de perte existe quelle que soit la condition financière de l'Émetteur et des Garants.

Il [n']existe [auc]une stipulation relative à des distributions régulières, paiements d'intérêts ou paiement de rachat minimum (garanti) [à l'exception des [paiements d'intérêts][paiements de bonus]].

La perte en capital peut être substantielle et donner lieu à des circonstances qui entraîneraient la perte totale de l'investissement de l'investisseur.

Section E - Offre

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation des produits	L'Emetteur est libre d'utiliser les produits issus de l'émission des Instruments Financiers. Ces produits seront uniquement utilisés pour réaliser des profits et / ou couvrir certains risques de l'Emetteur. En aucun cas l'Emetteur ne sera tenu d'investir les produits issus des Instruments Financiers dans l'actif sous-jacent ou d'autres actifs.
E.3	Description des termes et conditions de l'offre	<p data-bbox="574 331 1380 388"><i>[dans le cas d'une nouvelle émission ou d'une augmentation de l'émission d' Instruments Financiers, insérer:</i></p> <p data-bbox="574 405 1380 430">[Période de Souscription: ●</p> <p data-bbox="574 447 1380 472">Montant de Souscription minimum: ●</p> <p data-bbox="574 489 1380 514">[Montant de Souscription maximum: ●]]</p> <p data-bbox="574 531 1380 556">Prix d'Emission ●</p> <p data-bbox="574 573 1380 598">[Supplément de prix (prime): ●]</p> <p data-bbox="574 615 1380 808">[L'achat des Instruments Financiers n'implique aucun coût ou taxe engagé(e) par l'Émetteur spécifiquement pour les acheteurs [ou les souscripteurs].] [L'achat des Instruments Financiers implique des coûts [ou des taxes] d'un montant de: <i>[insérer les coûts et les taxes engagés: ●].</i>] [Une commission de vente [à hauteur de] [●] [%] est autorisée en relation avec les Instruments Financiers. La commission de vente a trait au Prix d'Émission ou, si elle est supérieure, au prix d'achat de l'Instrument Financier sur le marché secondaire.]</p> <p data-bbox="574 825 1380 850">Date de l'Emission ●</p> <p data-bbox="574 867 1380 892">Date de Valeur ●</p> <p data-bbox="574 909 1380 934">Taille de l'Offre ●</p> <p data-bbox="574 951 1380 976">Taille Minimale de Négociation: ●</p> <p data-bbox="574 993 1380 1144">Offre au Public <i>[n'insérer que dans le cas d'un placement privé, avec admission simultanée des Instruments Financiers à la négociation sur le marché réglementé d'une bourse: Sans objet.]</i></p> <p data-bbox="948 1161 1380 1186"><i>[en République Tchèque, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1203 1380 1228"><i>[au Danemark, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1245 1380 1270"><i>[en Finlande, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1287 1380 1312"><i>[en France, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1329 1380 1354"><i>[en Hongrie, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1371 1380 1396"><i>[en Italie, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1413 1380 1438"><i>[aux Pays-Bas, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1455 1380 1480"><i>[en Norvège, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="948 1497 1380 1522"><i>[en Suède, à partir du: ●]</i></p> <p data-bbox="574 1539 1380 1564"><i>[Dans le cas d'une offre au public sans période de souscription, insérer:</i></p> <p data-bbox="574 1581 1380 1638">Le Prix d'Emission des Instruments Financiers a été déterminé par l'Animateur de Marché.</p> <p data-bbox="574 1654 1380 1680"><i>[Dans le cas d'une offre au public avec une période de souscription, insérer:</i></p> <p data-bbox="574 1696 1380 1858">L'offre d'Instruments Financiers a lieu pendant une période de souscription. L'Emetteur se réserve le droit de mettre fin à la Période de Souscription par anticipation [ou de la prolonger], pour satisfaire les demandes de souscription en lien avec l'offre uniquement de manière partielle (en particulier en cas de sursouscription), ou de ne pas procéder à l'émission des Instruments Financiers, sans donner de motifs.]</p> <p data-bbox="574 1875 1380 1934"><i>[Si le règlement est prévu par vente en porte-à-porte tel que décrit ci-dessous insérer:</i></p>

•, au siège social à • (site: •) agira en qualité de gestionnaire (le „**Gestionnaire Principal**“), „*Responsabile del Collocamento*“ conformément à l'article 93-bis du Décret Législatif Italien n. 58 en date du 24 février 1998, tel qu'amendé, aux termes de l'Offre.

La Période d'Offre des Instruments Financiers placés par le biais de „vente de porte-à-porte“ (conformément à l'Article 30 de Décret Législatif Italien n.58 en date du 24 février 1998, tel qu'amendé, la „Loi Italienne relative au Services Financiers“) s'étend du • (inclus) au • (inclus), sauf en cas de résiliation anticipée ou d'extension, telle que convenue entre l'Emetteur et le Gestionnaire Principal.

E.4 Intérêts déterminants liés Des conflits d'intérêt peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel, ce qui à l'émission/l'offre (en ce peut avoir un effet négatif sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur la valeur des compris les conflits Instruments Financiers. d'intérêts)

Transactions de négociation liées au Sous-Jacent

Pendant la durée de vie des Instruments Financiers, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent être impliquées dans des transactions de négociation, pour leur propre compte ou pour le compte d'un client, qui sont directement ou indirectement liées au Sous-Jacent respectif. Les sociétés du Groupe Vontobel peuvent également devenir des contreparties lors d'opérations de couverture liées aux obligations de l'Emetteur au titre des Instruments Financiers. De telles négociations et opérations de couverture peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur la valeur des Instruments Financiers.

Exercice d'autres fonctions par les sociétés du Groupe Vontobel

L'Emetteur et les autres sociétés du Groupe Vontobel peuvent également exercer une autre fonction en relation avec les Instruments Financiers, par exemple celle d'agent de calcul, d'agent de calcul d'indice, de sponsor d'indice, de participants dans la sélection d'indice / panier exclusif et/ou d'animateur/teneur de marché. De telles fonctions peuvent permettre à l'Emetteur et/ou aux autres sociétés du Groupe Vontobel de déterminer la composition du Sous-Jacent ou de calculer sa valeur. Ces fonctions peuvent également mener à des conflits d'intérêt, tant entre les sociétés du Groupe Vontobel qu'entre ces sociétés et les investisseurs, lors de la détermination des prix des Instruments Financiers et lors de la prise d'autres décisions associées.

Activités d'animateur de marché (« market maker ») pour les Instruments Financiers

[Banque Vontobel Europe AG] [•] agira en qualité d'animateur de marché (l'„Animateur de Marché“) pour les Instruments Financiers. Par l'exercice de ces activités d'animation de marché, l'Animateur de Marché déterminera lui-même, de manière importante, le cours des Instruments Financiers.

En conséquence, les prix déterminés par l'Animateur de Marché peuvent différer de manière significative de la juste valeur des Instruments Financiers et/ou de leur valeur attendue d'un point de vue économique à un moment donné sur la base de différents facteurs (en particulier, le modèle de fixation du prix utilisé par l'Animateur de Marché, la valeur du Sous-Jacent, la volatilité du Sous-Jacent, la durée de vie restante des Instruments Financiers et l'offre et la demande d'instruments de couverture). De plus, l'Animateur de Marché peut réviser les méthodes utilisées pour déterminer le prix à tout moment, par exemple en augmentant ou diminuant l'écart entre l'enchère et l'offre de prix.

[Paiement de commissions, intérêts propres des tiers

[En relation avec l'émission et/ou l'offre d'Instruments Financiers, des commissions à [hauteur] [•] [de/du [la valeur nominale totale][prix d'achat][Cours d'Émission]] sont versées au partenaire de coopération et/ou aux distributeurs. Les investisseurs doivent noter que des conflits d'intérêt au désavantage de l'investisseur peuvent résulter du paiement de commissions, de sorte que les distributeurs peuvent recommander des titres rapportant une rémunération supérieure en raison des commissions incitatives.]

E.7 Estimation des coûts mis [Ne s'applique pas, comme aucun de ces coûts n'est facturé à l'investisseur, par à la charge de l'Émetteur [et par l'Offrant].] [Les frais estimés relatifs aux Instruments Financiers, y l'investisseur, par compris les frais d'admission à la négociation sur un marché boursier,] sont inclus l'émetteur ou par l'offrant dans le Prix d'Émission ou le prix d'achat, selon le cas. Si l'investisseur achète les Instruments Financiers à un distributeur, le prix d'achat à payer par l'investisseur

28/29 *Translation of the summary of the base prospectus for tracker certificates and open end tracker certificates dated 10 July 2019 in the French language.*

peut inclure des commissions de vente qui doivent être révélées par le distributeur.]
[insérer la description des coûts: ●]

29/29 *Translation of the summary of the base prospectus for tracker certificates and open end tracker certificates dated 10 July 2019 in the French language.*